

RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2009

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 317-1998 décrétant une subvention ayant pour objet de compenser, après la fin de travaux de construction, l'augmentation de la taxe foncière pouvant résulter de la réévaluation d'immeubles industriels situés dans les zones industrielles 516 I , 601 I et 605 I définies au plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE, par son règlement numéro 397-1999, l'application de ce règlement aux immeubles de la zone industrielle 601 I a pris fin à la suite de la modification du règlement de zonage numéro 286-1997;

ATTENDU QUE, par son règlement numéro 642-2004, l'application de ce règlement aux immeubles de la zone industrielle 516 I a pris fin à la suite de l'adoption du règlement de zonage numéro 620-2004;

ATTENDU QUE la période d'inscription pour bénéficiaire de la subvention décrétée par ledit règlement prend fin le 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE le Conseil désire prolonger la période d'application de ce règlement jusqu'au 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par la conseillère France Auger lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- L'article 4 du règlement numéro 317-1998, tel qu'amendé, est modifié pour y indiquer que la période d'inscription pour bénéficiaire de la subvention prend fin le 31 décembre 2010.

/2...

- 3.- L'article 6.1 du règlement numéro 317-1998, tel qu'amendé, est modifié pour y indiquer que les permis de construction requis doivent être émis avant le 31 décembre 2010.
- 4.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 14 décembre 2009.



ALAIN RAYES
Maire



JEAN POIRIER
Greffier